

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral N° DDT-2025-799 du 13 Mai 2025 :

Le projet d'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et L 181-10-1 et suivants du code de l'environnement et autorisation du système d'endiguement pour le projet de travaux de correction torrentielle aux fins de confortement du système d'endiguement du Piésan - Commune de VAL-DE-CHAISE est soumis à consultation du public :

Du lundi 2 juin à 8h au mardi 2 septembre 2025 à 20h inclus

Monsieur Alain GOYARD est désigné par le tribunal administratif de Grenoble en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Philippe NIVELLE en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Par voie dématérialisée à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6281>
- A la mairie de VAL-DE-CHAISE, 1 rue de la République, 74210 VAL DE CHAISE où un dossier est consultable pendant les heures d'ouverture : **le Mardi et le Mercredi de 9H à 11H45 et le vendredi de 14H à 17H15**

Une réunion publique d'ouverture se tiendra le **jeudi 5 juin 2025 à 18h**, à l'adresse suivante :

Salle polyvalente de Cons-Sainte-Colombe, 32 place de l'Église Cons-Sainte-Colombe 74210 VAL DE CHAISE.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public à la salle polyvalente de Cons-Sainte-Colombe comme suit :

Dates permanence	Heures permanence	Lieu
Jeudi 12 juin 2025	9h à 11h	Commune de VAL DE CHAISE Salle polyvalente de Cons Sainte colombe 32 place de l'Église Cons-Sainte-Colombe 74210 VAL DE CHAISE
Vendredi 29 août 2025	16h à 18h	

Une réunion publique de fermeture se tiendra le **lundi 25 août à 18h**, à l'adresse suivante :

Salle polyvalente de Cons-Sainte-Colombe, 32 place de l'Église Cons-Sainte-Colombe 74210 VAL DE CHAISE.

Les informations techniques relatives au dossier peuvent être demandées auprès de M. Olivier PELLISSIER - Directeur environnement et transition à la CCSLA (téléphone 04 50 44 51 05 - adresse électronique : comcom@sources-lac-annecy.com).

Le public peut transmettre ses observations pendant la durée de la consultation :

- Par voie électronique dans le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6281>
- Ou par envoi écrit à l'attention de M le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de VAL-DE-CHAISE, au 1 rue de la République, 74210 VAL DE CHAISE ;
- Ou directement consignées par dépôt sur le registre d'enquête déposé en mairie de VAL-DE-CHAISE.

Les observations et propositions du public, déposées par voie électronique, doivent parvenir à l'autorité administrative concernée dans un délai qui ne peut être inférieur à trente jours à compter de la date de début de la participation électronique du public.

Le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées à l'autorité administrative, après concertation avec le pétitionnaire et dans un délai de trois semaines à compter de la clôture de la consultation du public.

Le rapport fait état des principaux éléments relatifs au projet recueillis lors de la consultation du public et comporte une synthèse des observations et des propositions du public ainsi que des réponses du pétitionnaire.

Le rapport et les conclusions motivées sont rendus publics sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Savoie pendant une durée d'un an. La réception de ce rapport et de ces conclusions motivées ou l'expiration du délai de trois semaines met fin à la phase d'examen et de consultation et ouvre la phase de décision.

La décision ne peut être adoptée avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et des propositions formulées pendant la consultation et des réponses du pétitionnaire.